Contrat de location d'un bien immobilier

Entre

Benalla Anis		, domicilié	à.cite.500.logement.zouaghiconstantine,	
né le1997-08-2	3			
dont l'adresse ema	ail estmigricirta25@yahoo.fr		et le n°de téléphone est 0558746973	
Ci-après « le Prop	riétaire »			
Et				
DjezzarMohar	ned	, domicilié	à.chemin.HAMZAQUI., Alger.16000, Algerie,	
né le1997-05-20	5			
dont l'adresse email est moh@yahoo.fr			et le n°de téléphone est .0666787414	
Ci-après « le Loca	taire »			
Ci-après collectivement appelées « les Parties »				
Les parti	es ont convenu que	:		
Art.1. OBJET DU CONTRAT ET DESCRIPTION DU BIEN				
Les Parties conviennent que la location faisant l'objet des présentes concerne un bien immobilier appartenant au Propriétaire				
Il s'agit d'un/une				
	terrain agricole tres grand ,et tràs bien pl	ace a Hay El	Houria (El Firem)	
	.Hay El Houria (El Firem)			
Art.2. DURÉE DE				
-	on est consentie pour une durée de3 plein droit le .2019-01-10	mois à	compter du2018-10-10	
Art.3. LOYER				
Les Parties ont convenu de fixer le montant de la location du bien à15000				

Les frais de l'agence représentent l'équivalent d'un mois de loyer par année de location (8.33%)



Art.4. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire est responsable du matériel dès que celui-ci est mis à sa disposition par le Propriétaire.

Le Locataire est supposé connaître le fonctionnement du bien loué et la manière dont celui-ci doit être manipulé. Il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

Le Locataire certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

Le mode d'emploi du bien sera fourni au Locataire par le Propriétaire lors de la mise à disposition du bien si ce mode d'emploi est disponible.

Art.5. OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition du Locataire le bien décrit à l'article 1 du présent contrat, pour la durée de la location.

Le Propriétaire s'engage à mettre à disposition du Locataire un bien en bon état de fonctionnement et n'étant pas affectés de vices dont il aurait la connaissance.

Art.6. SOUS-LOCATION ET CÉSSION

Le présent contrat est conclu au profit du seul Locataire, Utilisateur enregistré sur le site <u>www.ekrili.com</u> et signataire du présent contrat.

Le Locataire ne peut donc pas sous-louer le bien mobilier ou céder le présent contrat à un tiers.

Fait à Constantine , le 09/06/2018 , en .2 exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.				
Signature	Signature			
Le propriétaire	Le locataire			
Date: /	Date : /			

